LE CONGRÈS SOCIALISTE

qui s'ouvre aujourd'hui se prononcera sur la participation

Comme on le sait, c'est aujourd'hui dimanche que s'ouvre, à Paris, le vingt-neuvième Congrès National ordinaire du Parti Socialiste.

Au lendemain de la victoire électorale remportée par les gauches, à la veille de la constitution du premier ministère de la nouvelle législature, à l'heure où tant de graves problèmes s'imposent à l'attention des gouvernements, cet événement revêt une importance toute particulière.

Les socialistes accepteront-ils enfin de partager les responsabilités du pouvoir avec leurs voisins radicaux ? Refuseront-ils, au contraire, quelle que soit la forme de ce refus, les offres de collaboration que ne manquera pas de leur faire le chef du parti valoisien ?

Six tendances vont s'affronter

Six tendances différentes se sont manifestées au sein du parti. De la droite à la gauche on peut distinguer :

1° Ceux qui, avec M. L.-O. Frossard et ses amis de la Haute-Saône, se sont prononcés sans réticence, en faveur de la participation ;

2° Ceux qui, avec M. Renaudel et la majorité de la Fédération du Var, réclament : a) le vote préalable du principe de la coalition ; b) l'autorisation de négocier avec les partis qualifiés les conditions de la « conjonction des gauches ». M. Renaudel et ses amis tracent en même temps dans leur motion, mais de façon très vague, les grandes lignes d'un programme d'action qui pourrait, disent-ils, servir de base à l'accord (inventaire de la situation, compression des dépenses militaires, recherche des monopoles productifs) ;

3° Ceux qui se sont affirmés pour la participation conditionnée, c'est-à-dire formellement réglementée par le parti (programme minimum, réduction massive et immédiate des dépenses militaires, assurances chômage, semaine de quarante heures, nationalisation, etc., etc. ;

4° Ceux qui se sont déclarés pour la participation dans les conditions édictées à Narbonne, par M. Léon Blum : programme minimum en trois points ;

5° Ceux qui, avec MM. Lebas (Nord) et Paul Faure (Saône-et-Loire), Ziromski (Seine), etc., refusent de voter le principe de la participation, posent une question préjudicielle, en demandant aux radicaux de formuler leurs sentiments sur les réformes énumérées dans le programme développé devant les électeurs par les candidats du parti, les six points de la plate-forme électorale et veulent attendre la réponse des radicaux avant de fixer leur attitude en ce qui concerne la participation ;

6° Ceux enfin qui se sont affirmés contre toute participation, Alleaume, etc. (Seine).

Les conditions qui seront posées ne permettront sans doute pas la participation

Seuls, les adhérents aux deux premiers de ces six groupements, sont résolument favorables à la participation. Mais quel que soit leur nombre, ils sont loin de constituer une majorité dans le parti.

Dans le moment présent, il semble que si le congrès est appelé à se prononcer sur les six motions en présence, le plus grand nombre de voix doive aller aux « motions de participation conditionnée » qui, nous l'avons vu, bien que favorables à la participation, la rendent impossible en édictant des conditons préalables que les chefs radicaux ont, d'ores et déjà, déclarées inacceptables.

Mais il est plus probable encore que les dirigeants socialistes feront tout pour éviter que les divergences qui se sont accusées entre les diverses tendances n'apparaissent trop clairement à la faveur d'un scrutin et qu'ils chercheront à rallier la quasi unanimité de leurs troupes autour d'une motion qui représentera l'opinion moyenne dont la rédaction sera confiée à M. Léon Blum et qui n'en aura pas moins la même signification que les textes relatifs à la « participation conditionnée ».

On peut donc prévoir que, cette fois encore, le parti socialiste S.F.I.O. ne participera pas officiellement à la direction des affaires publiques.

Les radicaux-socialistes et la participation

Quelques-uns d'entre eux ont élaboré un programme cartelliste

Nous avons annoncé dans nos dernières éditions d'hier qu'un certain nombre de parlementaires et de membres du Comité exécutif du parti radical-socialiste avaient l'intention de soumettre à l'approbation du Comité exécutif du parti, au cours de sa réunion du 31 mai, un ordre du jour tendant à faciliter la participation au pouvoir du parti socialiste.

Parmi les signataires de cet ordre du jour, nous relevons les noms de MM. François-Albert, Gaston Bergery, Pierre Cot, Dalimier, députés ; Jacques Kayser, vice-président du parti ; André Lebey, ancien député, et de MM. Pivert-Cudenet, Charlot, Faron, Bertrand de Jouvenel, Lageat, Sauger, membres du comité exécutif.

Par souci de courtoisie à l'égard du président du parti, M. Bergery s'est rendu, dans la soirée de vendredi, auprès de M. Herriot, pour lui communiquer, au nom des signataires, ce texte afin de lui permettre d'en prendre connaissance avant sa publication.

Dans l'ordre du jour remis à M. Herriot, les auteurs ci-dessus, après avoir « estimé que les alliances nouées lors du scrutin devraient se resserrer au Parlement et au gouvernement », fixent la politique qu'ils préconisent.

Les principaux points

Au point de vue extérieur, le comité exécutif estime qu'il appartient à ceux qui, dès demain, devront parler au nom de la France, de proposer à une Europe désemparée sur un ensemble de problèmes connexes les solutions suivantes :

La réduction simultanée et contrôlée des armements ; l'arbitrage obligatoire et sans réserve ; la liquidation des dettes intergouvernementales ; l'organisation internationale de la production et de la circulation des biens, tendant à l'union économique ; l'interdiction de la fabrication et du commerce privé des armes.

En ce qui concerne la crise économique, le comité exécutif estime qu'il y a lieu tout d'abord d'éviter qu'elle ne s'aggrave d'une crise financière. L'équilibre du budget commande notamment : a) des économies substantielles sur les dépenses militaires, tant par l'aboutissement de la nouvelle politique extérieure que par une meilleure utilisation des crédits ; b) la réorganisation générale des transports.

Il faut, en même temps et de toute urgence, parer au chômage : a) en élaborant un programme étendu d'outillage national par la mobilisation des annuités figurant à cet égard dans les budgets des différents départements ministériels ; b) en généralisant les fonds départementaux du chômage en rendant obligatoire l'affiliation de toutes les communes à ces fonds départementaux ; c) en supprimant la limite de 180 jours de secours.

Le comité exécutif devra, en outre, procéder à l'organisation industrielle des grands services publics et des monopoles de fait sous le contrôle et au profit de la nation.

Enfin, le comité exécutif demande la protection de l'épargne, la répression internationale des fraudes fiscales et des migrations spéculatives de capitaux, l'abaissement des prix de revient agricoles, la gratuité progressive et la coordination de tous les ordres d'enseignement ; amnistie politique et la défense de la liberté individuelle.

M. Edouard Herriot n'accepterait aucun mandat impératif

M. Herriot a reçu hier encore de nombreuses visites de personnalités des deux assemblées.

En outre, l'ancien Président du Conseil a reçu M. Walter Edge, ambassadeur des Etats-Unis à Paris qui, à la veille de partir pour l'Amérique, avait tenu à lui faire une visite de courtoisie.

Enfin, M. Herriot s'est entretenu également avec une délégation de la Fédération nationale des mutilés et victimes de la guerre qui lui a été présentée par M. René Cassin.

Dans l'entourage du président, on indique qu'il a eu, dès vendredi soir, communication du texte de la motion que MM. Kayser Bergery et un certain nombre de leurs amis de la fraction de gauche du parti radical socialiste comptent déposer mardi à la séance plénière du Comité exécutif, motion que nous analysons d'autre part.

On ajoute que le dépôt de cette motion ne changera vraisemblablement rien à la situation intérieure du parti et que la plupart des militants radicaux feront certainement pleine confiance à leur président pour prendre toute décision utile en s'inspirant des événements.

Enfin, l'on affirme qu'en tout état de cause, M. Herriot n'acceptera pas de mandat impératif, d'où qu'il vienne, que ce soit de son parti ou d'ailleurs.

M. Edouard Herriot a quitté Paris dans la soirée pour se rendre à Lyon, d'où il reviendra lundi matin.

UN AVIATEUR AMÉRICAIN TENTE LA TRAVERSÉE DE L'ATLANTIQUE

On annonce de Linden (New-Jersey), que l'aviateur Stanley Hausner est parti pour tenter de traverser l'Atlantique jusqu'en Europe.

LES GRANDS INVALIDES FRANÇAIS A BRUXELLES

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

Les grands invalides français, invités par l'Œuvre des Automobiles pour invalides, sont arrivés à Bruxelles, hier, à 18 heures, ayant à leur tête le général Marlaux ; un groupe d'infirmières les accompagnent. Ils ont été reçus à la gare du Midi, sur des quais noirs de monde, par des délégations des Anciens Combattants et des Invalides belges et des délégations des groupes français de Bruxelles.

Le général Cattoir représentait le Ministr de la Défense Nationale.

Parmi les autorités présentes, signalons : M. Nens, Gouverneur du Brabant et M. Diderich, bourgmestre de Saint-Gilles. Lorsqu'ils sont descendus du train, les grands invalides ont été salués par la « Marseillaise » jouée par la Musique du 8e de ligne et par les cris de « Vive la France » poussés par la foule qui couvrait les quais. Ils se sont rendus ensuite par les boulevards, acclamés par le public, à la tombe du Soldat Inconnu où l'on déposé une gerbe de fleurs.

Aujourd'hui, des fêtes sont organisées en leur honneur. Un banquet aura lieu le soir et lundi une représentation de gala au Théâtre de la Monnaie.

A LA COUR D'APPEL DE DOUAI

UN FONCTIONNAIRE DE VALENCIENNES CONDAMNÉ A TROIS ANS DE PRISON

La Cour a prononcé ce jugement après un acquittement du tribunal correctionnel de Valenciennes

Arthur Dreumont, vérificateur des contributions indirectes à *Valenciennes*, commis à la perception de la taxe sur les spectacles, avait été poursuivi sous la prévention de détournement de deniers publics. On lui reprochait d'avoir conservé une somme de 1.723 fr. 75, que M. Bertoledi, directeur de cinéma, lui avait versée.

Dreumont affirma avoir versé cet argent au receveur sédentaire de Valenciennes, en même temps que d'autres sommes perçues dans les mêmes conditions chez divers assujettis.

Les quittances avaient disparu lors d'un incendie assez mystérieux survenu dans les locaux du receveur.

Le tribunal correctionnel de Valenciennes acquitta le prévenu.

Cette affaire, ainsi que nous l'avons relaté, a été soumise à l'appréciation de la Cour, il y a quinze jours.

La Cour estime Dreumont convaincu de détournements d'une somme de 1.733 francs au préjudice du Trésor. Elle le condamne à 3 ans de prison et à 300 francs d'amende. Elle le déclare, en outre, incapable à jamais d'exercer une fonction publique.

APRÈS LES INCIDENTS DE L'HIPPODROME LILLOIS

Un jeune royaliste de Marcq-en-Barœul, précédemment acquitté par le tribunal de Lille, a été condamné à un mois de prison

Nous avons relaté les débats de cette affaire, qui a été plaidée voici quinze jours devant la Cour d'appel de Douai.

Le 15 novembre dernier, M. Champetier de Ribes, ministre des pensions, devait présider, à l'Hippodrome de Lille, une réunion politique organisée par le Parti Démocrate Populaire. Mais quelques instants avant la manifestation, une quinzaine de camelots du roi se présentèrent dans la salle et, en y jetant des ampoules de gaz lacrymogènes, rendirent l'atmosphère irrespirable. Si bien que les organisateurs se virent dans l'obligation de tenir leur assemblée au Palais Rameau.

Parmi les nauséabonds perturbateurs, on crut reconnaître un jeune homme de Marcq-en-Barœul, Eugène Fritsch, qui fut poursuivi pour administration de substances toxiques.

Mais bénéficiant du doute, le jeune homme fut acquitté.

La Cour rend un arrêt qui réforme le jugement de première instance.

Elle acquitte Fritsch du chef d'émission de gaz lacrymogènes et d'administration de substances toxiques.

Mais estimant que le prévenu a exercé des voies de fait et violences — dans le sens juridique de l'expression — contre M. Carlier, elle le condamne à un mois de prison.

Autres jugements

Des rats de basse-cour à Teteghem

Le tribunal correctionnel de *Dunkerque* avait condamné pour vol de volailles et recel, à *Teteghem*, Aristide Allaert, à trois mois de prison ; Daniel Fermyn, à un mois avec sursis ; Estelle Caignez, femme Declercq, à 15 jours, et Jules Geysen, à 15 jours avec sursis.

En appel, le substitut général Darbot souligne que le vol a été commis avec effraction et en réunion ; il demande donc une aggravation de peine pour chacun des prévenus.

Après plaidoirie de Me Vanhoucke, la Cour donne satisfaction au ministère public.

Allaert est condamné à 6 mois de prison ; Fermyn, à 2 mois ; Estelle Caignez, à 1 mois, ainsi que Geysen. Seul, ce dernier bénéficie de la loi de sursis.

Un dangereux individu à Dunkerque

Daniel Spicht, 52 ans, manœuvre à *Coudekerque-Branche*, en voulait au contremaître Rysael, qui surveillait le chantier de l'Union des Entrepreneurs du port de Dunkerque.

L'ayant rencontré sur une passerelle située à 8 mètres au-dessus de l'eau, Spicht se précipita sur lui et chercha à le précipiter dans le vide. M. Rysael, fort heureusement, put tenir bon jusqu'à l'arrivée d'autres ouvriers, qui empêchèrent l'énergumène de mettre à exécution son criminel projet.

Cette véritable tentative de meurtre fut sanctionnée devant le tribunal correctionnel, qui octroya au dangereux Spicht, trois ans de prison.

En appel, la Cour confirme purement et simplement la décision des premiers juges.

Un commissaire de police brutalisé à Arras

Roger Derrain, boulanger à *Saint-Laurent-Blangy*, et Fernand Juan, cimentier à *Arras*, furent condamnés chacun à un mois de prison pour avoir brutalement frappé M. Marteau, commissaire de police d'*Arras*.

Le substitut général Dardot prononce contre les prévenus un sévère réquisitoire et il réclame une aggravation de peine.

Après plaidoirie de Me Phalempin pour Derrain, la Cour condamne ce dernier à 2 mois de prison et Juan à 6 mois de la même peine.

Un indélicat cuisinier à Malo-les Bains

Arthur Soetens, ancien cuisinier et garçon de café à *Malo-les-Bains*, avait été congédié de l'établissement où il servait. Cela ne l'empêcha point de se faire délivrer chez certains commerçants de la ville, diverses denrées au nom de son ancien patron.

Poursuivi pour escroqueries, Soetens fut condamné par le tribunal correctionnel à 4 mois de prison et à la relégation.

Après plaidoirie de Me Wall, la Cour confirme le premier jugement.

Un carambouilleur

Emile Boucher, de *Dorignies*, demeurant à *Armentières*, se disant commerçant, se faisait livrer de nombreuses marchandises qu'il ne payait pas mais qu'il s'empressait de revendre.

Boucher escroqua ainsi une trentaine de mille francs à des négociants de *Boulogne, Tourcoing, Strasbourg, Douarnenez, Calais, Paris, Dunkerque, Charleroi*, etc...

Le tribunal de *Lille* condamna l'escroc à 12 mois de prison et à la relégation.

Après plaidoirie de Me Levavasseur, et réquisitoire de M. Dardot, Boucher, qui est un récidiviste du vol, s'entend condamner par la Cour à 18 mois de prison et à la relégation.

Extradé

Au cours de son audience de samedi, la Chambre des Mises en Accusation a ordonné l'extradition du belge O. D. 15 ans, qui, dans la nuit du 11 au 12 septembre s'est introduit dans un garage à *Ham* (Belgique) et s'est emparé d'une motocyclette.

LE CONGRÈS FÉDÉRAL DES "ESSI" DU NORD

LES DÉLÉGUÉS, APRÈS AVOIR EXCURSIONNÉ DANS L'AVESNOIS, ONT ÉTÉ REÇUS A VALENCIENNES OU ILS TIENDRONT AUJOURD'HUI LEUR ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

La deuxième journée d'excursion, organisée à l'occasion du Congrès de la Fédération du Nord des Syndicats d'Initiatives s'est déroulée à travers les régions d'*Avesnes* et de *Valenciennes*.

Partis le matin de *Saint-Quentin*, les nombreux délégués qui entouraient M. *Reubrez*, président de la Fédération, s'arrêtèrent à *Guise*, où ils furent reçus par M. *Gobert*, président du S.I. local ; les excursionnistes visitèrent notamment avec un vif intérêt, les établissements du familistère, où ils furent accueillis par M. *Colin*, remplaçant M. le directeur.

Le voyage se continua dans l'Avesnois, aux beautés naturelles éclatantes en cette saison. On traversa *La Capelle, Etrœungt, Ramousies, Liessies, Felleries*, pour arriver à Avesnes, où M. Peltrisot, président du S I fit à seshôtesles honneurs de la ville si riche en souvenirs du passé, si pittoresque aussi.

Les délégués furent reçus à l'Hôtel de Ville, par M. *Vinois*, maire, à qui M. *Peltrisot* présenta les personnalités touristiques présentes. Après M. Peltrisot, M. Vinois, puis M. Reubrez, prirent la parole.

A 13 h. 30, un banquet fut servi à la Brasserie du Carillon. Le repas était présidé par M. *Fillion*, avant à sa droite MM. René Reubrez, président de la Fédération des Essi du Nord ; Baillard, président de la Fédération des Essi des Ardennes Argonne et Champagne ; Delarue, directeur du Crédit National Hôtelier ; Codur, délégué de la Fédération des Essi de la Côte d'Azur ; Courtois, trésorier des Essi d'Avesnes ; Tichoux, ingénieur principal du service vicinal à Avesnes.

A sa gauche : Peltrisot, président des Essi d'Avesnes ; Delepoulle, président des « Amis de Lille » ; St-Quentin, président du Essi de Valenciennes ; Gatine, président du Crédit National Hôtelier ; Leclercq, membre du Comité du Essi ; l'inspecteur de la Compagnie du Nord ; Dujardin, vice-président du Essi de Valenciennes.

A VALENCIENNES

A 14 h., la caravane se mettait en route. On s'arrêtait à *Le Quesnoy*, pour aller s'incliner devant le monument aux Canadiens et à 16 h., les touristes arrivaient à Valenciennes où, à l'Hôtel de Ville, M. *Lebacqz*, adjoint au maire, leur souhaita la vienvenue. Des allocutions furent prononcées par MM. *Saint-Quentin*, président du Essi local et *Reubrez*.

M. Bauchond, président du Cercle Historique, se fit ensuite le cicerone des excursionnistes, à qui il fit admirer les curiosités de l'Athénée du Nord, notamment le Musée.

Les délégués en la précieuse et délicate manifestation du souvenir, allèrent, au cours de la visite de la ville, déposer une gerbe au monument aux morts.

Le soir, un dîner réunit les membres de la Fédération à l'Hôtel Jallet. Des festivités populaires terminèrent cette journée.

TIRAGE DE LA SOUSCRIPTION AUX ŒUVRES de BIENFAISANCE DES P. T. T. DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

Le public est informé que le tirage des billets de la souscription des Unions des Sociétés Mutualistes de P.T.T. du Nord et du Pas-de-Calais, aura lieu en présence de M. Léon Detailleur, huissier, le dimanche 5 juin à 9 h., Maison des P.T.T., 70, rue Brûle-Maison à Lille.

La vente des billets continue. Les personnes désireuses d'en acquérir sont invitées à en demander d'urgence chez les dépositaires habituels.

FIN DE LA GRÈVE DES ÉTUDIANTS EN PHARMACIE

Nous avons tenu nos lecteurs au courant de la grève de quarante-huit heures que les étudiants en pharmacie de France ont faite, vendredi et samedi, pour protester contre le projet de loi voté par la dernière législature — du moins en ce qui concerne la Chambre des députés — relativement à l'autorisation qui est accordée aux herboristes de vendre des mélanges de plantes médicinales inscrites au Codex.

A Lille, hier, la dernière journée de grève s'est déroulée dans le calme le plus parfait, sans monôme, sans chahut, sans aucune manifestation.

Ce que dit le Président du Syndicat des Herboristes du Nord

M. L. Leuwers, président du Syndicat Régional des Herboristes du Nord, nous fait connaître le « son de cloche » de ses confrères :

« L'Association des étudiants en pharmacie fait avec quelque naïveté la comparaison des études imposées à chacune des professions en cause. Ses porte-parole oublient seulement de dire que la loi de Germinal n'est pour rien dans cet état de choses. L'art. 37 s'exprime ainsi :

« Nul ne pourra vendre à l'avenir des » plantes ou des parties de plantes » **médicinales** indigènes, fraîches ou sèches, ni exercer la profession d'herboriste, sans avoir subi auparavant, » dans une des écoles de pharmacie ou » par devant un jury de médecine, un » examen qui prouve qu'il connaît » **exactement** les plantes **médicinales.** »

» Il est dès lors injuste de déclarer que le diplôme d'herboriste ainsi établi autorise uniquement son titulaire à récolter les plantes pour en effectuer ensuite la vente à la pharmacie. La culture des plantes médicinales n'a jamais nécessité un diplôme d'Etat. Ce qui est plus logique, c'est de penser qu'un diplôme ne peut pas se concevoir pour une destination aussi dérisoire et que la loi de Germinal imposait aux Facultés de Pharmacie vis-à-vis des herboristes d'autres devoirs que celui qui tendait, par la dévalorisation des candidats, à réclamer la suppression du diplôme.

» Ceci est peut-être de l'égoïsme et le public qu'on associe aujourd'hui à cette lutte très peu noble, pensera sans doute que la corporation des herboristes a eu raison de s'élever contre une emprise injuste.

» L'herboriste ne demande aucune extension de ses droits. Il en demande simplement la précision. Il n'a, à aucun moment, exprimé le désir d'empiéter sur le domaine du pharmacien, et si la Faculté de Pharmacie a réduit à néant les études préparatoires de l'herboriste, pour arriver à un but inavouable, il y a longtemps que celui-ci a protesté contre cette injustice, demandant à nos pouvoirs publics l'affranchissement d'une tutelle s'évertuant à dénaturer la loi de Germinal. C'est à l'Ecole Nationale d'Herboristerie que se préparent aujourd'hui les élèves aspirants, par des études qui exigent au moins, à la base, le brevet élémentaire. Qui donc, en notre siècle de progrès, pourrait faire grief à une profession d'une évolution louable. Seuls, ceux qui sont déçus dans leurs aspirations d'un monopole injustement acquis, trouvent aujourd'hui prétexte à une agitation qui ne peut que mieux fixer leurs intentions égoïstes. La commission d'Hygiène de la Chambre, et après elle la Chambre elle-même, dans une louable unanimité et après intervention du doyen de la Faculté d'une part, d'un député-pharmacien d'autre part, ont reconnu le bien-fondé de la position que les herboristes ont prise en exécution de la loi de Germinal, car il faut bien ajouter que l'herboriste a, en fait, toujours exercé pleinement sa profession, en harmonie avec le nouveau texte de loi qui la précise.

« Peut-on penser que les sénateurs, malgré les agitations et les démarches intéressées, puissent avoir une opinion différente de la justice et du bon droit ?

» Le public, aujourd'hui, ne saurait avoir un parti dans cette agitation. Il ne saurait en aucune façon réclamer la suppression d'une profession. Il ne saurait confondre la pharmacie et l'herboristerie : il sait que les deux branches lui sont utiles, que les titulaires ne se gênent nullement, mais qu'ils peuvent très bien se compléter par une mutuelle compréhension de leurs droits. »

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES AGRICULTEURS DU NORD

On rappelle que la prochaine assemblée générale de la Société des Agriculteurs du Nord, aura lieu à Lille, dans les salons de l'Hôtel Maréchal, 302, rue Solférino, le mercredi 1er juin prochain, à onze heures.

Ordre du jour : 1° La défense de la culture de la pomme de terre, par M. Degrendel, vice-président de la Société des Agriculteurs du Nord : 2° La défense de l'élevage, par M. Merchier, secrétaire général de la Société des Agriculteurs du Nord.

Ce concours se tiendra les vendredi 17, samedi 18 et dimanche 19 juin 1932.

Vendredi 17 juin : de 15 à 19 h., réception des animaux.

Samedi 18 juin : à 8 h. et 15 h., opérations du jury pour les classements individuels des sujets exposés.

Dimanche 19 juin : à 9 h., opérations du jury pour les prix de lots, prix de championnat et de reproduction ; à 14 h., présentation et défilé des animaux primés au concours de championnat, de reproduction, de lots de juments, ainsi que tous ceux qui auront obtenu les 1er, 2e et 3e prix en toutes catégories.

UNE LACHE AGRESSION A LOURCHES

Mme L. G., 34 ans, marinière à bord du bateau « Tolhius », en stationnement à la Baquetterie à Denain, quittait son bateau vendredi vers 13 h. 45, pour se rendre à Neuville-sur-Escaut. Elle suivait le chemin de halage lorsqu'à 200 mètres du pont du vieux Lourches, un individu de taille moyenne, paraissant âgé de 20 à 25 ans, qui la suivait depuis quelques instants, l'assaillit et l'entraîna dans les roseaux d'un marécage voisin. Là, sous la menace d'un rasoir, la pauvre femme, terrorisée, aurait été l'objet de violences.

L'individu s'éloigna ensuite par le crassier des Forges, non sans avoir enlevé du filet à provisions de sa victime, un portemonnaie contenant une somme de 80 francs.

La gendarmerie de Denain procède à une enquête pour éclaircir cette affaire qui paraît mystérieuse sur bien des points et ne désespère pas mettre la main sur le coupable.

UN ENFANT DE TROIS ANS RENVERSÉ PAR UNE CAMIONNETTE A DENAIN

Un pénible accident s'est produit hier vers midi, à Denain, rue de Villiars, à proximité du cinéma Guerre. Le petit Dutilieux Jacques, âgé de trois ans bientôt, fils de M. Dutilieux Adolphe, charcutier, s'amusait sur le trottoir à proximité de la demeure de ses parents.

Inconsciemment il traversa la chaussée à l'instant même où passait une camionnette se dirigeant vers Valenciennes. Le conducteur du véhicule, M. Jules Piette, aide comptable de la maison Berger, d'Anzin, avait eu son attention attirée par la manœuvre qu'il venait d'effectuer pour éviter un chien et aperçut trop tard le auvre petit qui se trouvait déjà au milieu de la chaussée. Il freina, braqua sa direction à droite, mais inutilement ; l'enfant fut touché par le garde-boue avant gauche et renversé. Il disparut sous le véhicule qui s'arrêta quelques mètres plus loin.

La petite victime fut aussitôt transportée par M. Guerre à la pharmacie Deblock, située à proximité, où elle reçut rapidement les soins de M. le docteur Risselin. Son état est considéré comme très grave mais non désespéré. L'enfant souffre d'une fracture du crâne et sa jambe droite est brisée.

M. Rozier, commissaire de police, a ouvert une enquête pour établir les responsabilités.

SIX PERSONNES SONT MORTES SUBITEMENT EN 15 JOURS A LYS-LEZ-LANNOY

Vendredi après-midi, vers 16 heures, M. Paul Lecomte, âgé de 56 ans, tisserand, demeurant à Lys, rue de Toufflers, était occupé chez M. Charles Lecomte, fabricant, rue Jules-Guesde, à Lys, lorsque se sentant indisposé il sollicita l'autorisation de regagner son domicile. Au moment de s'habiller, M. Lecomte tomba et ses camarades d'atelier qui s'empressèrent de lui porter secours ne purent le ranimer. Un docteur appelé d'urgence constata le décès de l'infortuné ouvrier, qui avait succombé à une embolie. A noter que c'est le sixième décès survenu subitement à Lys dans une période de quinze jours.

LA FIN TRAGIQUE D'UN SOLDAT ORIGINAIRE D'ANOR

M. Marcel Bonnot, canonnier au 8e régiment d'artillerie en garnison à Toul, dont le corps a été retrouvé jeudi dernier dans le canal de la Marne au Rhin, près d'Ecrouves, ainsi que nous l'avons annoncé, est originaire de la commune d'Anor, où habite sa famille.

Cette dernière a été prévenue avec tous les ménagements d'usage, par le maire de la commune, qui avait reçu la notification officielle du décès.

M. Marcel Bonnot avait été incorporé le 22 avril 1932.

L'AFFAIRE DE MŒURS DE BEUGNIES

Sous ce titre, nous avons relaté, en son temps, qu'une information était ouverte contre une personne de Beugnies, qui se serait livrée à des gestes répréhensibles sur deux fillettes de la commune.

L'instruction de cette affaire délicate fut habilement conduite par M. de Moissac, juge d'instruction. Plusieurs commissions rogatoires furent adressées à divers Parquets pour renseignements concernant la personne incriminée.

Les fillettes, les parents et des témoins furent entendus. L'instruction touche à sa fin et bientôt le dossier sera transmis au Parquet pour la suite à donner. Les faits dans leur ensemble ne constituent peut-être pas un attentat aux mœurs, mais le délit d'outrage public à la pudeur pourrait être retenu. Dans ces conditions, la personne inculpée serait traduite devant le Tribunal Correctionnel.

UN HABITANT DE THIENNES LAURÉAT D'UN CONCOURS AGRICOLE

Le jury du « concours du nitrate de soude du Chili » pour tout le département du Nord en 1930-31 a accordé un premier prix et 500 francs à M. Paul Thumerel, de Thiennes. La même récompense lui avait été accordée en 1927 et en 1929. Il avait également obtenu au concours départemental pour toute sa récolte en blé un premier prix et une médaille.

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON
Consultez le
LE PLUS COMPLET LE PLUS PRATIQUE
Couverture rouge
EN VENTE PARTOUT Ligne Belge, Tramways de Lille

LA MYSTÉRIEUSE AFFAIRE DE PETITE-FORÊT

Comme nous l'avions annoncé, M. Bohin, juge d'instruction à Valenciennes, a interrogé hier Mme Prosper Lambert, née Adolphine Deltour, cultivatrice à Petite-Forêt, qu'il a inculpée d'homicide volontaire.

Nos lecteurs connaissent les détails de cette affaire qui éclata à la suite du décès de la sœur de M. Lambert, Mlle Sophie Lambert.

L'inculpée était assistée de son avocat, Me Delvallée, du Parquet de Douai. Elle a continué à nier les faits qui lui sont reprochés et que l'enquête des policiers de la 2e brigade mobile avait mis en évidence. Nous avons déjà donné les explications et la version de la défense.

A la suite de cet interrogatoire Me Delvallée a demandé la mise en liberté de sa cliente. M. le juge d'instruction a réservé sa décision.

Le Marché du Travail dans notre région

Le «Journal Officiel » publie les informations suivantes :

NORD

Le chômage total ou partiel persiste dans les principales industries et dans un assez grand nombre de localités.

Les 71 fonds de chômage en activité allouent des secours à 32.166 chômeurs (27.007 hommes et 5.129 femmes) ainsi répartis :

5.042 à Lille, 4.059 à Roubaix, 2.067 à Tourcoing, 1.092 à Wattrelos, 953 à Dunkerque, 693 à Croix, 687 à Douai, 607 à Halluin, 454 à Fourmies, 438 à Saint-Amand, 414 à Armentieres, 406 à Caudry, 380 à Lomme, 360 à Maubeuge, 322 à Hautmont, 318 à Hellemmes, 292 à Valenciennes, 291 à Denain et à Wasquehal, 289 à Haubourdin, 252 à Roncq, 243 à Loos, 234 à Anzin, 232 à Cysoing, 228 à La Madeleine, 203 à Mouvaux et 4.546 dans 44 autres fonds ; en outre, 6.773 chômeurs sont secourus par le fonds départemental.

La semaine dernière, on comptait 32.135 chômeurs secourus, soit pour cette semaine une augmentation de 31 unités.

On compte, en outre, 1.656 chômeurs secourus par 19 bureaux de bienfaisance, dont 625 à Roubaix, 478 à Lille, 142 à Saint-Amand et 411 par les 16 autres bureaux.

D'autre part, 1e caisses spéciales ont alloué cette semaine des secours à 3.712 ouvriers en chômage partiel (2.592 hommes et 1.121 femmes), dont 762 à Saint-Amand, 339 à Maubeuge, 319 à Fourmies, 233 à Halluin, 211 à Condé, 736 dans 17 autres caisses et 113 par le fonds départemental.

A Dunkerque, 329 dockers en chômage intermittent et 179 marins en chômage complet reçoivent des allocations des caisses spéciales.

D'autre part, 25 caisses de chômage annexées aux syndicats ouvriers, dont plusieurs appartenant aux industries textiles, allouent des secours à leurs adhérents.

Le total des chômeurs secourus est de 2.103 (1.280 hommes et 823 femmes) en chômage complet et de 3.533 (1.799 hommes et 1.734 femmes) en chômage partiel. Le chômage partiel est de deux jours par semaine pour 1.749 ouvriers et ouvrières, de trois jours pour 1.057, de quatre jours pour 477 et de cinq jours pour 250 ouvriers et ouvrières.

PAS-DE-CALAIS

Le chomage partiel atteint toujours un nombre assez élevé d'ouvriers : d'autre part, 1.771 ouvriers en chômage total sont secourus à Calais, 254 à Outreau, 182 à Arras, 151 à Lens, 106 à Bethune et 267 dans quatre autres localités.

En outre, 225 dockers sont secourus à Calais par la caisse spéciale et 35 à Sangatte.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Dimanche 29 mai 1932. — Soleil : Lever, 3 h. 56 ; coucher, 19 h. 40; Lune : Lever 1 h. 21 ; coucher, 13 h. 47.

Aujourd'hui : Saint-Maxime. Demain : Saint-Ferdinand.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations du 28 mai 1932, à 18 h. : Baromètre : 758 mm 9 ; hausse depuis la veille à 18 h. : 0 mm. 1 ; Thermomètre : Fronde : 16.6 ; Minima : 8.0 ; Maxima : 19.5 ; Etat hygrométrique : 68 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h. : Néant; Direction du vent : Nord-Ouest ; Force : Faible ; Direction des nuages : Ouest ; Etat du ciel : Très peu nuageux ; Temps probable pour dimanche : Assez chaud ; assez beau.

NOMINATION. — Nous avons appris la nomination de M. Emile Remes, professeur de menuiserie en sièges et d'ébénisterie aux Cours d'apprentissage de l'Ameublement, au grade d'Officier de l'Instruction Publique.

Récompense méritée par de longues années de dévouement pendant lesquelles il a apporté ses connaissances techniques pour la formation de nombreux apprentis, cette nomination sera accueillie avec joie par ses nombreux amis, ainsi que par tous ses collègues de la Chambre Syndicale de l'Ameublement.

DISTINCTION. — Le « Journal Officiel » vient de publier la liste des médailles de la Prévoyance Sociale, dans laquelle nous avons le plaisir de relever le nom de M. Henri LANGLAIS, Directeur du journal « La Dépêche » Président de l'Association Professionnelle des Journalistes du Nord à qui est attribuée la Médaille d'Or.

On sait que cette distinction, déjà annoncée il y a quelque temps, ne pouvait être mieux décernée qu'à notre éminent confrère dont l'inlassable dévouement à la cause des journalistes lui vaut l'affection et la gratitude de tous les membres de l'Association Professionnelle et nous sommes heureux de renouveler à M. Henri LANGLAIS nos plus vives et sincères félicitations.

FEUILLETON DU 28 MAI 1932. — N° 75

L'ENFANT DE LA MORTE

Par Henri DEMESSE

Et, pourtant, il ne le maudissait pas, cet homme, cause de si grand maux — car M. Gerfault lui avait parlé de lui, souvent, et, à son sujet, il lui avait appris qu'il faut être aussi indulgent pour les fautes des autres que sévère pour soi-même.

... Enfin, Bernard rentra chez lui.

Il lui avait fallu plus d'une heure pour regagner sa maison, parce que, tout préoccupé, il avait marché lentement parce qu'il était revenu sur ses pas, espérant qu'il verrait sortir M. Gerfault de chez le docteur, et qu'il connaîtrait, plus tôt, son sort, quel qu'il fût.

Comme il montait les marches du perron de la villa, le jeune homme se trouva, nez à nez, avec Félicien, qui en sortait.

— Eh ! bien ? Et mon lieutenant ? lui demanda-t-il.

— Il est entré chez M. Hénault. Je l'ai quitté non loin de la maison du docteur, répliqua le jeune homme

— Pourquoi ne l'as-tu pas accompagné, comme c'était convenu ?

— Au dernier moment, nous avons pensé qu'il valait mieux que M. Gerfault fît, seul, la première démarche.

— Mais il y a au moins une heure et demie que vous êtes partis ?

— En revenant ici, j'ai flâné, sur la route, en attendant M. Gerfault.

— Il me semble qu'il reste bien longtemps chez ton docteur mon lieutenant ! C'est de bon augure ! Le docteur et M. Gerfault sont tombés d'accord immédiatement, c'était prévu ! Ils discutent déjà, sans doute, au sujet de questions « subséquentes » comme dit mon notaire, Me Roberval.

Bernard secoua la tête et dit, mélancoliquement :

— Tu vas vite en besogne !

— Dame, c'est que je suis pressé d'aller à la noce... de voir ton épousée avec tous ses falbalas, à côté de toi, devant l'autel ; de danser au bal qui suivra le dîner nuptial.

— Hélas mon pauvre Félicien j'ai grand'peur que...

Félicien l'interrompit :

— Qu'est-ce que tu chantes ? Tu as grand'peur de quoi ? Sois tranquille, mon fiston, ta demoiselle, si gentille qu'elle soit, ne trouvera pas, tous les jours, pour le conjungo, un gaillard de ta trempe !... Ses parents le savent bien ! Aussi, je te le répète, sois tranquille : ils n'auront garde de refuser. Il serait beau voir d'ailleurs qu'ils « refusassent »... C'est moi, pour lors qui ne me gênerais pas pour aller leur dire leur fait ! Qu'est-